

VEO

LES VIOLENCES ÉDUCATIVES ORDINAIRES



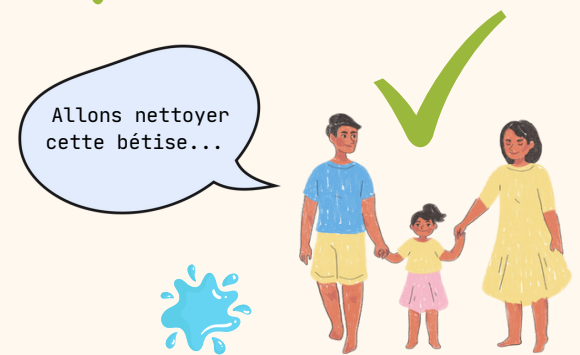
85% des parents disent avoir eu recours aux VEO.

Elle est considérée par certains comme légitime car exercée dans un but éducatif.
Or, ses effets ne sont pas sans conséquence sur le bon développement de l'enfant.
Mais alors que faire ?

X CHANTAGE -> ✓ ÉCOUTE



X PUNIR -> ✓ EXPLIQUER



SOURCE :
1000 PREMIERS JOURS

PRÉVENTION

DÉFINIR

Ce que sont les Violences Éducatives Ordinaires

SENSIBILISER

Avec des programmes d'ateliers de parentalité au sein de l'ESMS, dans les crèches, les écoles, les RAM, les MDA et tout accueil de la petite enfance / adolescence, sur les étapes du développement de l'enfant afin de renforcer l'empathie et la prévention des VEO.

POUR LES PROFESSIONNELS, QUELLES ACTIONS MENER ?



INFORMER

Ajouter aux carnets de santé des informations sur les capacités et les besoins de l'enfant notamment sur l'attachement sécurisant mais aussi un rappel de la loi interdisant les VEO



ACCOMPAGNER

Formation spécifique des professionnels de l'enfance pour accompagner les familles avec des méthodes évaluées et des outils certifiés.



PRÉVENTION

À l'issue de notre formation, les professionnels seront en capacité de repérer des signes d'alerte et d'accompagner les familles vers une éducation positive.

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

2019

La loi du 10 juillet 2019 interdit les violences éducatives ordinaires car la violence n'est pas considérée comme un mode d'éducation.

55

La France est le 55ème pays à interdire la fessée.